

PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE

Québec, le 20 juillet 2023



Objet : Demande d'accès aux documents
N/Réf. : 1847 00/2023-2024.133



Nous donnons suite à votre demande d'accès, reçue le 29 juin dernier, par laquelle vous visez à obtenir les documents suivants :

« Tout documents (courriels et communications en général, notes de breffage, rapports, projets, agendas, tableaux et autres) en lien avec des activités reliées aux langues autochtones (Premières Nations et Inuit) ou sur la rédaction d'un projet de législation ou de loi sur les langues autochtones (Premières Nations et Inuit) par le Ministre, le cabinet du Ministre et des membres du ministère de la Santé et des Services sociaux, et ce, entre le 1er janvier 2022 et le 29 juin 2023. » (*sic*)

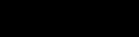
En réponse à votre demande et au terme de nos recherches couvrant la période du 1^{er} janvier 2022 au 29 juin 2023, nous vous transmettons sous l'onglet 1 les documents recensés au ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) en lien avec les activités reliées aux langues autochtones. À noter que des renseignements personnels ont été protégés suivant les articles 53 et 54 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (ci-après la Loi sur l'accès)*. Aussi, nous vous indiquons qu'un document a été recensé au MSSS, toutefois celui-ci est constitué de renseignements partagés avec d'autres organismes publics dans un domaine commun de compétence, et par conséquent, celui-ci ne vous est pas communiqué suivant l'article 20 de la loi précitée.

... 2

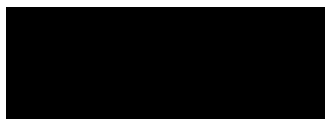
De plus, nous vous informons que nous avons répertorié au MSSS d'autres documents pouvant répondre à votre demande. Toutefois, ceux-ci ont été rédigés pour le compte ou encore relève de la compétence du Secrétariat aux relations avec les Premières Nations et les Inuit. Comme prévu à l'article 48 de la Loi sur l'accès, nous vous invitons à transmettre votre demande à la responsable de l'accès à l'information qui peut être jointe aux coordonnées suivantes :

Madame Julie Boucher
Responsable de l'accès à l'information
835, boulevard René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1A 1B4
Téléphone : 418 643-7355
mce.accesmce@mce.gouv.qc.ca

Vous trouverez ci-joint l'avis de recours prescrit par l'article 51 de la Loi sur l'accès, ainsi que les extraits de celle-ci sur les dispositions invoquées.

Veillez agréer,  l'expression de nos sentiments les meilleurs.

La directrice par intérim,



Caroline Dumont

p. j. 3

N/Réf. : 23-CR-00001-119